

Oasis de discorde

Le recours de la Ville et les Vitrites de Vesoul contre Oasis 3 a été rejeté. Remettant à l'ordre du jour le projet d'extension, tant décrié, de la zone commerciale de Pusey.

A l'heure où les commerçants préparent Noël, la nouvelle risque de plomber le moral des troupes. « Je suis moi-même surprise et déçue », confie Marie-Dominique Aubry, adjointe déléguée au développement économique à la Ville de Vesoul... Jeudi, la cour administrative d'appel de Nancy a rejeté le recours, déposé en janvier par la Ville et les Vitrites de Vesoul, contre l'extension de la zone commerciale Oasis, à Pusey. Ouvrant ainsi la voie à la création de quelque 14.000 m² de surface commerciale supplémentaires dans la zone de Pusey.

« Encore une fois, on n'a pas pris en compte les sept avis défavorables émis en commission départementale d'aménagement commercial (N.D.L.R. : la CDAC, qui s'était tenue en juin 2014) », poursuit l'élue. « Pourtant, il s'agit d'acteurs locaux, qui connaissent le territoire. Quid de l'existence des CDAC dans ce cas ? »



■ Le projet, porté par la société de promotion immobilière Sopic Nord, prévoit la création de 14.000 m² de surface commerciale dans la zone de Pusey. Photo d'archives

Si aucun imprévu ne survient, les travaux pourraient commencer début 2017. À Pusey, l'enquête publique relative au permis d'aménager va s'ouvrir le 20 novembre, pour une durée de trente-deux jours, soit jusqu'au 21 décembre inclus. Un long processus administratif s'ouvre, comme le rappelle Pierre Quinero, directeur de programme au sein de la société de promotion immobilière Sopic Nord, en charge du projet Oasis 3. « Le travail de commercialisation va pouvoir démarrer. » Si des noms de futures enseignes circulent ici ou là, Pierre Quinero balaie les rumeurs

d'un revers de main : « Nous n'avons signé avec aucune enseigne ».

Pourvoi en cassation ?

Pourtant, c'est bien le sujet qui intéresse, qu'on soit pour ou contre le projet. « Il est difficile d'évaluer à quel point les commerçants déjà présents dans les zones et dans le centre souffriront, sans savoir qui s'installera là-bas », estime pour sa part le président des Vitrites de Vesoul, Damien Craimet, par ailleurs patron du Clou d'Or, à la Vaugaine. « Mais de toute manière, on ne peut démultiplier la zone de chalandise. Le risque, c'est

qu'Oasis 3 provoque une fuite des commerçants de Vesoul à Pusey. »

« Il faut maintenant que les différents acteurs travaillent ensemble », estime pour sa part Jean-Yannick Tupin, entrepreneur vésulien et conseiller municipal à Vesoul. « L'important, c'est que les futures enseignes ne doublonnent pas avec ce qui existe en centre-ville, pour préserver l'âme du commerce vésulien justement. »

La Ville ne semble pourtant pas avoir dit son dernier mot... « Nous étudions la pertinence d'un pourvoi en cassation », confie Marie-Dominique

Et le centre-ville dans tout ça ?

► La municipalité travaille pour le centre-ville, comme le signale Marie-Dominique Aubry, invoquant la mise en place prochaine d'une nouvelle signalétique pour rejoindre plus facilement le centre-ville. L'élue travaille également sur les animations de Noël. « C'est aussi aux commerçants de travailler pour que ça marche », poursuit l'élue qui estime que les commerçants vésuliens sont accueillants. Une réflexion que partage aussi Damien Craimet : « Les commerçants doivent rester positifs, pour satisfaire au mieux leurs clients, sur un marché de plus en plus concurrencé. » Toutefois, le président des Vitrites estime que des efforts pourraient être fournis, sur l'ouverture entre midi et deux, ou le service aux clients.

Aubry.

La Ville aurait deux mois pour le faire. Le pourvoi nécessiterait aussi de s'adresser à un avocat spécialisé. Une procédure coûteuse, dans un contexte où la Ville doit déjà verser solidairement avec les Vitrites de Vesoul, la somme de 1.500 € à la SNC Pusey, pour les frais engagés dans le cadre du recours...

Laurie MARSOT